

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE SAVOIE

**DELIBERATION DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE BONNAY**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Séance du 28 mai 2026**

En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
9	7	7

L'An deux mille vingt-six et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis SERVAGE, Président du CCAS.

**DATE DE LA CONVOCACTION**  
15/05/2026

Mme Florence RAFFAELLI a été élue secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Denis SERVAGE	X			Danièle WIESE	X		
Florence RAFFAELLI	X			Jean-François MULLER	X		
Claude BALTASSAT	X			Anne-Laure TAVERNIER		X	
Elisabeth GENIN		X		David BOCQUET	X		
Rémy DERAMECOURT	X						

**OBJET**

**Election du ou de la Vice-président.e du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-24 en date du 30 mars 2026 fixant le nombre de membres siégeant au sein du conseil d'administration CCAS ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-25 en date du 30 mars 2026 portant élection des conseillers municipaux siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n°AR\_26\_024 en date du 20 avril 2026 désignant les représentants extérieurs siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Claude BALTASSAT, Rémy DERAMECOURT

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Après procédé aux opération de vote,

Le dépouillement fait apparaitre les résultats suivants :

- Nombre de membres en exercice : 9
- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A OBTENU :

- M. BALTASSAT Claude, 6 voix (SIX VOIX)
- M. DERAMECOURT Rémy, 1 voix (UNE VOIX)

M. Claude BALATASSAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Président

Denis SERVAGE



La secrétaire de séance

Florence RAFFAELLI

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Florence Raffaelli', is written over the name of the secretary of the meeting.

**Voies et délais de recours :** Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).